

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*  
(BL)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de  
Conseillers :  
  
en exercice : 29  
  
présents : 19  
  
votants : 24

L'an deux mil treize,  
le : **Mercredi 30 octobre 2013**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2013.

**OBJET :**  
  
**CRÉATION D'UN  
ÉQUIPEMENT DE  
VIDÉOPROTECTION  
URBAIN**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés :** Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. Thierry PINOT, Mlle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN.

Monsieur Michel PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Depuis 2007, une réflexion a été engagée pour doter la Ville de L'AIGLE d'un système de vidéoprotection de certains points sensibles.

Certifié exécutoire

En 2008, la place Fulbert de Beina, la rue de Bec'Ham et le parking de la Gare ont été les premiers lieux équipés.

transmis à la Sous-Préfecture :

En 2010, le rond-point du bar du Château et la rue Gambetta ont complété le dispositif.

le : 15 NOV. 2013

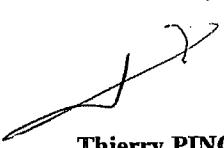
Publié

Dans le courant de l'année 2012, la Brigade de Gendarmerie de L'AIGLE a établi un rapport très complet sur le fonctionnement de l'ensemble de l'installation et a émis le souhait que des améliorations soient apportées.

le : 15 NOV. 2013

Le Maire,

Ces préconisations ont été prises en compte dans un rapport établi par le bureau d'études Espace Risk Management, à qui la mission d'analyse a été confiée. Il conclut à un coût total de travaux d'un montant de l'ordre de 660 000,00 € HT (environ 789 000,00 € TTC).





Thierry PINOT

Il s'agit bien sûr d'un coût tout à fait considérable qui s'explique par la mise en place d'un système complet assurant une vidéoprotection intégrale de la Ville.

Il est bien évident que ce projet ne pourra se faire que par étape et à la condition d'obtenir des aides publiques substantielles. Sur ce point, Monsieur le Préfet de l'Orne suit le dossier de très près dans le cadre de la Mission pour le développement de la vidéoprotection, placée auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

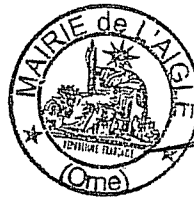
La Ville de L'AIGLE pourrait à ce titre bénéficier de subventions importantes. C'est pourquoi le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 23 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme PROSARPIO)**

**- SE PRONONCE FAVORABLEMENT quant à l'engagement de la collectivité à mettre en place un nouveau système de vidéoprotection ;**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une participation financière du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.).**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Thierry PINOT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(BL)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de  
Conseillers :  
  
en exercice : 29  
  
présents : 19  
  
votants : 24

L'an deux mil treize,  
le : **Mercredi 30 octobre 2013**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2013.

**OBJET :**

**AUTORISATION  
DONNÉE AU  
MAIRE POUR LE  
LANCEMENT DE  
LA MISE EN  
CONCURRENCE  
CONCERNANT LE  
FINANCEMENT  
DES  
INVESTISSEMENTS  
DU BUDGET  
GÉNÉRAL 2013**

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. Thierry PINOT, Mlle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN.

Monsieur Michel PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Le bouclage du budget de la Ville de L'AIGLE implique la souscription de produits d'emprunt.

Certifié exécutoire  
transmis à la Sous-  
Préfecture :

Dans le souci d'assurer un financement optimum, une mise en concurrence est indispensable. Elle porterait sur :

le : 15 NOV. 2013

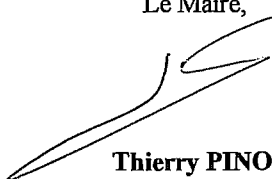

➤ un emprunt à hauteur de 500 000,00 € pour assurer un financement des investissements courants : durée 10 ans. Une option sur 15 ans est également demandée.

Publié

le : 15 NOV. 2013

Cet emprunt est destiné à couvrir le financement des investissements courants et, pour partie, de certains investissements structurants dont le parking des Tanneurs, le Passage du Hérisson, les travaux de réaménagement des places du centre-ville, la restructuration du quartier Blaizot et la voirie provisoire du lotissement Croix Saint-Jacques.

Le Maire,

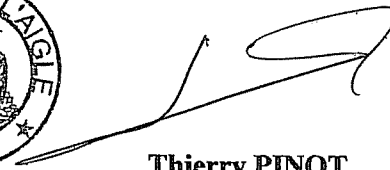
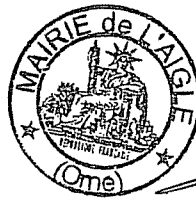
  
  
**Thierry PINOT**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à :**

- **LANCER les procédures de mise en concurrence auprès des différents organismes bancaires ;**
- **SIGNER les contrats à intervenir.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Thierry PINOT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(BL)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

votants : 24

**OBJET :**

**AUTORISATION  
DONNÉE AU  
MAIRE POUR LE  
LANCEMENT DE  
LA MISE EN  
CONCURRENCE  
CONCERNANT UN  
EMPRUNT LIÉ À  
LA  
CONSTRUCTION  
DU COMPLEXE  
ÉVÉNEMENTIEL**

L'an deux mil treize,

le : **Mercredi 30 octobre 2013**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2013.

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. Thierry PINOT, Mlle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN.

Monsieur Michel PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Le financement du projet du complexe événementiel implique la souscription d'un emprunt pour assurer le bouclage financier. En fonction des recettes escomptées (cession de terrain, DETR), l'emprunt à souscrire est estimé à 522 000,00 € sur le montant HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Par 17 voix POUR et 7 voix CONTRE (Mme PROSARPIO, M. GOUSSIN, Mme LENOTRE, M. COUSIN, M. TAUPIN, M. FRÉNÉHARD et Mme GAGEZ)**

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 15 NOV. 2013

Publié

le : 15 NOV. 2013

Le Maire,



Thierry PINOT

**- AUTORISE Monsieur le Maire à :**

- **LANCER les procédures de mise en concurrence des différents organismes bancaires pour cet emprunt ;**
- **SIGNER les contrats qui en découleront.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(BL)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize,  
le : **Mercredi 30 octobre 2013**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **19**

votants : **24**

**OBJET :**

**MODIFICATION  
DES  
AUTORISATIONS  
DE PROGRAMMES**

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2013.

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés :** Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. Thierry PINOT, Mlle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN.

Monsieur Michel PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Le Conseil Municipal au travers d'une délibération en date du 10 avril 2013 s'était prononcé sur la définition de trois autorisations de programmes ci-dessous récapitulées.

Libellé	2012	2013	2014	2015	Total
Création d'un complexe culturel cinéma salle de spectacle	183 688,00	200 000,00	3 815 527,00	2 543 686,00	6 742 901,00
Restructuration Services Techniques Municipaux	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
Construction complexe événementiel	33 561,00	2 505 000,00	0,00	0,00	2 538 561,00

Certifié exécutoire

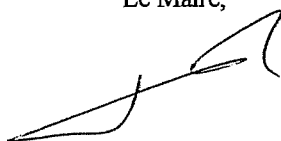
transmis à la Sous-Préfecture :

le : **15 NOV. 2013**

Publié

le : **15 NOV. 2013**

Le Maire,



**Thierry PINOT**



Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes et des crédits de paiement. Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais uniquement les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

L'ajustement des projets fait qu'il y a lieu de modifier les autorisations de programmes et les crédits de paiement initialement prévus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 17 VOIX pour et 7 VOIX contre (Mme PROSARPIO, M. GOUSSIN, Mme LENOTRE, M. COUSIN, M. TAUPIN, M. FRÉNÉHARD et Mme GAGEZ)**

**- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la redéfinition des autorisations de programmes et crédits de paiement présentés ci-après :**

Libellé	2012	2013	2014	2015	Total
Création d'un complexe culturel cinéma salle de spectacle	183 688,00	200 000,00	3 815 527,00	2 543 686,00	6 742 901,00
<b>Observations</b>	Inchangé				
Restructuration Services Techniques Municipaux	0,00	60 000,00	540 000,00	0,00	600 000,00
<b>Observations</b>	Modification du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement				
Construction complexe événementiel	33 561,00	400 000,00	2 105 000,00	0,00	2 538 561,00
<b>Observations</b>	Modification de la répartition annuelle des crédits de paiement				

En TTC

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(BL)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de  
Conseillers :  
  
en exercice : 29  
  
présents : 19  
  
votants : 24

L'an deux mil treize,  
le : **Mercredi 30 octobre 2013**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2013.

**OBJET :**  
  
**BUDGET GÉNÉRAL –  
DÉCISION  
MODIFICATIVE N° 2**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, M. Serge DELAVALLÉE, Mme  
Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC,  
Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille  
NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M.  
Dominique CLOUARD, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND,  
Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie  
LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-  
Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés :** Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE qui a  
donné pouvoir à Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO qui a  
donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Frédéric PROVOTELLE,  
M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. Thierry PINOT, Mlle  
Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M.  
Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, Mme Anne ZEYMES-  
LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Christian TAUPIN qui a donné  
pouvoir à M. Didier COUSIN.

Monsieur Michel PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire  
  
transmis à la Sous-  
Préfecture :

Dans le courant de l'exécution budgétaire de l'année 2013, il est apparu  
nécessaire d'apporter au budget général les correctifs retracés sur les tableaux  
figurant en pages suivantes.

le : 15 NOV. 2013

Publié  
le : 15 NOV. 2013

Le Maire,



*[Signature]*  
**Thierry PINOT**



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 20 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme PROSARPIO, M. GOUSSIN,  
Mme LENOTRE et Mme GAGEZ)**

**- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la décision modificative n° 2 du  
budget général de la Ville de L'AIGLE.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Thierry PINOT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*  
(BL)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

votants : 24

**OBJET :**

**AÉRODROME -  
FIXATION D'UN  
TARIF DE  
LOCATION D'UN  
EMPLACEMENT  
SOUS HANGAR  
POUR LES  
PARTICULIERS**

L'an deux mil treize,  
le : **Mercredi 30 octobre 2013**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2013.

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. Thierry PINOT, Mlle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN.

Monsieur Michel PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La Ville de L'Aigle est propriétaire du hangar situé sur le site de l'aérodrome à SAINT-MICHEL THUBEUF. Celui-ci est mis à disposition de l'Association Amicale des Pilotes de L'AIGLE SAINT-MICHEL (APAM) gratuitement pour y loger les avions instructeurs lui appartenant.

Par ailleurs, ce hangar accueille également des aéronefs appartenant à des personnes privées et il y a donc lieu de fixer un tarif de location pour celles-ci. Il est proposé une tarification à hauteur de 46,00 € par mois, qui est le tarif communément appliqué depuis de nombreuses années.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 10 NOV. 2013

Publié

le : 15 NOV. 2013

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 23 voix POUR et une ABSTENTION (M. SARTHOUT)**

- **ÉMET un avis favorable sur le tarif mensuel de location d'un emplacement, à savoir 46,00 € ;**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public qui en découleront.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Thierry PINOT



Le Maire,

Thierry PINOT

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(BL)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

votants : 24

**OBJET :**

**FIXATION DES  
TARIFS ET  
ENCAISSEMENT  
DES RECETTES  
POUR LA  
PARTICIPATION  
DES ÉCOLES  
PRIMAIRES ET  
MATERNELLES**

L'an deux mil treize,

le : **Mercredi 30 octobre 2013**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2013.

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. Thierry PINOT, Mlle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN.

Monsieur Michel PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La scolarisation des élèves dans l'enseignement primaire et maternel obéit au principe de la carte scolaire. Ce concept désigne un système d'affectation des élèves dans une école, située sur le secteur géographique où ces élèves sont domiciliés.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 15 NOV. 2013

Publié

le : 15 NOV. 2013

Le Maire,



Thierry PINOT

Lorsque les écoles maternelles, ou les écoles primaires publiques d'une commune, reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, une contribution est demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence.

La commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées :

1° aux obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées ;

2° à l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ;

3° à des raisons médicales.

Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Un décret en Conseil d'Etat détermine, en tant que de besoin, les dépenses prises en compte pour le calcul du coût moyen par élève ainsi que les éléments de mesure des ressources des communes.

Dans ce cadre de la compétence scolaire, Monsieur le Maire propose de fixer la contribution de façon suivante :

- 750,00 € pour les enfants fréquentant une école maternelle aiglonne
- 445,00 € pour les enfants fréquentant une école primaire aiglonne.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT quant aux tarifs ci-dessus définis ;***
- AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser les recettes correspondantes.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Thierry PINOT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(BL)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

votants : 24

**OBJET :**

**ASSOCIATION  
ANIM'OUCHE –  
DEMANDE DE  
SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE**

L'an deux mil treize,

le : **Mercredi 30 octobre 2013**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2013.

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. Thierry PINOT, Mlle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN.

Monsieur Michel PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

L'association Anim'Ouche, dont l'objet est de promouvoir de jeunes artistes qui jouent de la musique jazz, blues et musiques du monde, est partenaire du festival Jazz en Ouche et organise, depuis deux ans, un Tremplin jazz dont le gagnant est programmé en première partie d'un artiste tête d'affiche du festival.

Afin de poursuivre son activité et de pouvoir programmer un concert d'Alex Massmedia en 2013, l'association sollicite une subvention de 1 400,00 euros. La Ville de L'Aigle propose une subvention de 1 000,00 euros.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 15 NOV. 2013

Publié

le : 15 NOV. 2013

Le Maire,



Thierry PINOT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Par 22 VOIX pour et 2 voix CONTRE (Mme PROSARPIO et M. GOUSSIN)**

**- SE PRONONCE FAVORABLEMENT** quant à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'Association Anim'Ouche d'un montant de 1 000,00 €.

**Les crédits seront pris au budget général à l'imputation 30 6574 121.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Thierry PINOT

MAIRIE  
DE  
L'AIGLE  
\*\*\*  
(BL)

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers :  
  
en exercice : 29  
  
présents : 19  
  
votants : 24

L'an deux mil treize,  
le : **Mercredi 30 octobre 2013**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2013.

**OBJET :**  
  
**AUTORISATION  
DONNÉE AU  
MAIRE POUR LE  
VERSEMENT  
D'UNE  
SUBVENTION AU  
TITRE DU  
TÉLÉTHON**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés :** Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. Thierry PINOT, Mlle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN.

Monsieur Michel PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Les 6 et 7 décembre 2013 se déroulera la manifestation du Téléthon. A cette occasion, différentes activités auront lieu dans la ville permettant de récolter des dons pour la recherche sur le génome humain.

La Municipalité de L'AIGLE souhaite s'associer à cette démarche. Ainsi, Monsieur le Maire propose qu'une promesse de don à hauteur de 300,00 € soit effectuée.

Certifié exécutoire  
transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 15 NOV. 2013

Publié

le : 15 NOV. 2013

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**- SE PRONONCE FAVORABLEMENT quant à l'octroi d'un don à hauteur de 300,00 €.**

**Cette aide financière :**

➤ **s'ajoutera, comme chaque année, à la participation du personnel municipal et les équipements fournis par la ville pour le bon déroulement de la manifestation ;**

➤ **sera versée à l'Association Française contre la Myopathie.**

Le Maire,



Thierry PINOT

**Les crédits seront pris sur l'article 6574 du Budget Général de la Ville de L'AIGLE « Subvention aux organismes de droit privé ».**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Thierry PINOT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(BL)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize,  
le : **Mercredi 30 octobre 2013**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **19**

votants : **24**

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2013.

**OBJET :**

**AUTORISATION  
DONNÉE AU  
MAIRE POUR LA  
SIGNATURE DE  
L'AVENANT N° 1 À  
LA CONVENTION  
D'INTERVENTION  
DE  
L'ÉTABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
DE NORMANDIE  
SUR LA FRICHE  
DITE IMV  
TECHNOLOGIES**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés :** Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. Thierry PINOT, Mlle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA qui a donné pouvoir à M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN.

Monsieur Michel PERROTTE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Dans le cadre de la résorption des friches en Basse Normandie, l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF) intervient et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friches à la demande des collectivités locales. C'est dans ce cadre que l'EPF de Normandie a souhaité mobiliser le fonds friche pour engager les travaux de démolition sur le site IMV Technologies situé Rue de la Mérellière, l'objectif étant d'assurer la reconversion du site.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **15 NOV. 2013**

Publié

le : **15 NOV. 2013**

Le Maire,

  
**Thierry PINOT**



Les modalités de cette intervention et de son financement ont déjà fait l'objet d'une convention. Elle comprenait :

- les études diagnostics d'amiante et de plomb avant la démolition,
- la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé,
- la mission de maîtrise d'œuvre,
- les travaux intégrant le désamiantage et la déconstruction sélective des bâtiments et des dalles de béton.

Les engagements de l'EPF sont limités aux financements mis en place par la région.



L'enveloppe de travaux initiale s'élevait à 300 000,00 € HT et le financement était prévu de la sorte :

- 1/3 du montant à la charge de la région Basse Normandie, soit 100 000,00 € HT ;
- 1/3 du montant à la charge de l'EPF, soit 100 000,00 € HT ;
- le solde du montant HT à la charge de la Ville de L'Aigle, soit 100 000,00 € HT.

Du fait de certaines contraintes accrues de désamiantage et de modification du programme de démolition, l'estimation prévisionnelle a été portée à 680 000,00 € HT. La modification de l'enveloppe financière nécessite un accord des parties et donc la rédaction d'un avenant. Ce dernier porte à 680 000,00 € HT le montant prévisionnel des travaux.

Le financement est défini de la façon suivante :

- 1/3 du montant à la charge de la région Basse Normandie, soit 226 667,00 € HT ;
- 1/3 du montant à la charge de l'EPF, soit 226 667,00 € HT ;
- le solde du montant HT à la charge de la Ville de L'Aigle soit 226 667 ,00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 17 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mme PROSARPIO, M. GOUSSIN,  
Mme LENOTRE, M. COUSIN, M. TAUPIN, M. FRÉNEHARD et Mme GAGEZ),**

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'avenant n° 1 à la convention ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Thierry PINOT**